



EXTRAIT DUREGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 24 avril 2026
Délibération 2026-29

Par suite d'une convocation en date du 11 avril 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 24 avril 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, FROIDEFOND Olivier, COUTANT HUPPE Sophie, GAILLARD Marlène, LAFON Rémy, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés : BORDE Christophe, PRATIQUE Emilie,

Absents excusés : BORDE Christophe, PRATIQUE Emilie, FONCY Guillaume,
Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,
Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.

Objet : Validation du Procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur BOST Claude, maire, expose que le projet de procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 a été transmis à chaque élu.

Madame COUTANT HUPPÉ Sophie n'est pas présente au moment du vote

Après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2026 est adopté à 13 voix

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 27/04/2026
Publiée le 27/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

AR Prefecture

024-212401715-20260424-DELIB_202629-DE
Reçu le 27/04/2026

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,